

DÉPLACEMENT DE BOUTEFLIKA À TAMANRASSET

Mobilisation des forces aériennes et 5000 policiers dépêchés du nord

En raison de la conjoncture sécuritaire difficile dans le Sahel, la visite du président Abdelaziz Bouteflika à Tamanrasset s'annonce sous très haute surveillance. Des sources sécuritaires précisent que plus de 5 000 policiers du nord ont été rapelés et toute la flotte de l'armée de l'air réquisitionnée pour protéger le président dans son voyage.



Eviter le scénario de Batna.

Photo: Samir Sid

Ilhem B. Tir - Le Soir) - C'est une visite qui s'annonce à la fois spéciale et essentielle étant donné la conjoncture que traverse la région selon les observateurs, car le président doit vérifier des réalisations qu'il avait promises dans le cadre du programme spécial Sud, d'autant que le compte à rebours pour le rendez-vous d'avril 2009 va bientôt débiter. «Un rendez-vous «gaspillant» tant d'argent car «à chaque fois qu'un avion décolle du nord vers le sud, c'est l'équivalent de 20 millions de centimes de carburant qui s'envolent, sans compter le dispositif sécuritaire déployé à l'occasion», de l'avis des observateurs qui notent avec étonnement le nombre de poli-

ciers rappelés du nord pour renforcer la sécurité du président afin que le scénario de Batna ne puisse se reproduire. La menace terroriste, dans la région sahélo-saharienne, focalise ces dernières années l'attention, que ce soit celle de l'Algérie, des États de la région, des autorités africaines ou encore de leurs partenaires stratégiques, tels que les États-Unis. D'ailleurs Alger n'a eu de cesse d'attirer l'attention

de ses partenaires sur la vulnérabilité du Sahara à la menace terroriste, et avec le ralliement du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) au réseau Al Qaïda, la menace semble bien sérieuse. Par ailleurs, il n'y a pas que cette menace à laquelle le cortège présidentiel pourrait faire face, il y a aussi le malaise observé chez la population de la région d'où les premiers

mouvements de mécontentement de la population. Ouargla, Béchar, Djanet et Tamanrasset ont connu leurs premières émeutes. La colère tourne autour des mauvaises conditions de vie, du recrutement de la main-d'œuvre dans les structures pétrolières et du manque d'intérêt des pouvoirs publics pour le grand Sud. La disparité est bien relevée.

I. B. T.

CANDIDATURE DE LOUISA HANOUNE À LA PRÉSIDENTIELLE

Le PT tranchera au moment «opportun»

Le Parti des travailleurs n'a pas encore été touché par la fièvre de la présidentielle. La formation de Louisa Hanoune continue d'observer l'agitation de certains partis et autres organisations satellites sans pour autant se positionner clairement pour ou contre un troisième mandat pour Bouteflika.



«L'Algérie dans l'œil du cyclone.»

Photo: Samir Sid

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Invitée à donner son avis là-dessus au Forum de l'ENTV, la secrétaire générale du parti a estimé que «chacun a le droit de se présenter. Chaque parti est souverain pourvu que cela reste une affaire algéro-algérienne; quant à la révision de la Constitution, on considère que cela ne peut concerner seulement la disposition permettant de multiplier les mandats».

A la question de savoir si Hanoune pensait se présenter

à la présidentielle, le numéro un du PT a estimé que c'est au parti d'en décider au moment «opportun». Son parti qui avait soutenu la réconciliation ne «regrette rien» puisque

Hanoune estime avoir fait campagne pour un projet algérien et non pas pour un autre imposé par l'extérieur. A ce propos, fidèle à ses positions, Louisa Hanoune, oppo-

sée aux privatisations, continue d'exiger un débat sur la question et un gel de toutes les opérations. Elle considère néanmoins que certaines dispositions de la loi de finances sont positives même si les propositions du PT au sujet de l'IRG étaient «meilleures» que celles retenues par le gouvernement.

Toujours convaincue que l'Algérie est dans l'œil du cyclone, la secrétaire générale du PT considère que les attentats du 11 décembre sont porteurs de messages.

«C'est quand même bizarre que les États-Unis profitent de cette conjoncture pour relancer l'idée de l'Africom.

N'est-ce pas là une manière de forcer la main à l'Algérie?» s'est elle exclamée, mettant en garde contre toute tentative de céder aux pressions internationales qui au nom de la mondialisation «risquent de transformer l'Algérie en Liban, en Kenya ou en Pakistan...».

N. I.

PRÉSENTATION DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE ET ADMINISTRATIVE

Les griefs des députés

Le volumineux texte de 1063 articles, consacré au code de procédure civile et administrative examiné hier en plénière, a été décortiqué par les députés qui l'ont majoritairement critiqué.

Le texte qui a visiblement donné du fil à retordre aux membres de la commission juridique de l'APN remplace celui de 1966 devenu «obsolète» et n'est plus au diapason des réformes introduites depuis. Beaucoup de députés se sont étonnés hier de la foultitude d'articles par rapport à l'ancien texte.

L'un d'entre eux a en effet estimé que l'augmentation des articles est de 122%, ce qui à son avis ne facilite pas la compréhension du texte ni par les hommes de loi, ni encore moins par le justiciable. Ceci pour la forme.

Pour le fond, d'autres ont considéré que le texte n'a pas assez pris en considération l'avis des robes noires, tandis qu'un autre élu s'est demandé pourquoi le législateur n'a pas séparé le volet civil de l'administratif. Critiques, les députés du Parti des travailleurs se sont demandés pourquoi un texte aussi important et volumineux devait être expédié en deux jours alors qu'il n'entre en vigueur que dans une année.

Sur un tout autre volet, ces mêmes députés ont dénoncé une «discrimination» entre hommes et femmes en matière de divorce. Une députée du PT qui considère cela comme une violation du principe d'égalité entre les sexes consacré par la Constitution s'est étonnée de constater qu'en matière de divorce, le législateur avait facilité les procédures lorsque c'est l'époux qui demande le divorce, tandis que la situation se complique dès qu'il s'agit pour la femme d'exercer le même droit.

Autre contradiction relevée par les députés, celle entre les différents articles comme ceux qui déterminent les rôles du commissaire priseur et de l'huissier de justice lors d'une vente aux enchères et qui risquent de créer des conflits entre les deux corps.

Des députés ont néanmoins salué l'introduction de la médiation qui permettra certainement d'alléger les juridictions. Le président de la Cour suprême avait lui-même souhaité l'introduction d'une telle mesure à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, estimant que son institution croulait sous le poids d'affaires qui auraient pu ne pas remonter aussi haut.

Le garde des sceaux, défendant pour sa part le texte avait exposé les motifs ayant mené à la refonte du texte.

Tayeb Belaïz avait expliqué que cette réforme répondait au souci «dicté par l'orientation vers l'économie libérale et les évolutions enregistrées par le corps de la magistrature» et qu'elle obéissait aux principes d'«égalité entre les citoyens devant la justice et de la facilitation du recours à l'instance judiciaire par la mise en place de règles visant à réunir les conditions d'un procès juste, en consacrant les droits de la défense».

A travers ce texte, le ministre de la Justice promet un meilleur encadrement des procès pour «des délais plus raisonnables par la possibilité de prévenir les procédures dilatoires» et estime que l'introduction de la médiation permettra un gain de temps et d'argent non négligeable.

Pour sa part, la commission des affaires juridiques a proposé plusieurs amendements tandis que le débat autour de ce texte se poursuivra ce matin.

N. I.